

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-071**

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY et Mme Valérie Isabelle BONIN.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

Ecole Intercommunale de
Musique et de Danse

Tarifs 2021-2022

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** les tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2021-2022 de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse comme suit :

			2021-2022
<u>Communauté de Communes</u>	Moins de 25 ans	Instrument + Formation musicale (FM) + Cours collectif	64,50 €
		Atelier collectif (éveil ou musique ou danse)	52,00 €
		Danse 2 cours par semaine	77,00 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	109,00 €
		Location instrument	60,00 €
	Plus de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	191,00 €
		Atelier collectif (éveil ou musique ou danse)	99,00 €
		Cours individuel de danse	168,50 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	320,50 €
		Location instrument	60,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210701-DC2021710157-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

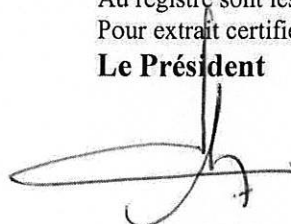
Hors Communauté de Communes	Moins de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	134,00 €
		Atelier collectif (éveil ou musique ou danse)	116,00 €
		Danse 2 cours par semaine	164,00 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	178,00 €
		Location instrument	70,00 €
	Plus de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	249,50 €
		Atelier collectif (éveil ou musique ou danse)	121,00 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	422,50 €
		Cours individuel de danse	181,00 €
		Location instrument	70,00 €
Parents accompagnateurs (parents qui accompagnent et participent, avec leurs enfants, à une activité de groupe)	Domiciliés sur la Communauté de Communes	54,00 €	
	Domiciliés hors de la Communauté de Communes	64,00 €	
Stage (participation à des stages mis en place par l'école) – Par personne		6,50 €	
Accompagnement de groupe (groupe n'entrant pas dans le cadre de l'école) – 5 séances d'une heure/personne		42,00 €	
Formation musicale des danseurs – Par personne		5,00 €	
Option "Cours collectif supplémentaire"		6,50 €	

- reconduit les réductions en vigueur en appliquant :

- aux élèves acceptant de poursuivre leur formation musicale tout en participant aux activités de l'Union Musicale ou de l'Ensemble Vocal ou de l'Association "Lous Bouéradours Arédiens", une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée ;
- aux jeunes de moins de 25 ans participant au groupe de musique à transmission orale à des fins d'animation dans la Communauté de Communes et de préservation du patrimoine musical une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée (ce groupe sera composé de 20 personnes maximum et l'engagement porte sur 3 manifestations minimum au cours de l'année scolaire) ;
- aux familles de 2 enfants ou plus inscrits à l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse une réduction de 20 % sur la facture du 3^{ème} trimestre.

Ces différentes réductions appliquées ne sont pas cumulables entre elles.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210701-DC2021710157-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication